

Gagnons nos augmentations de salaires !

Après 3 séances de négociations et une réunion avec le nouveau DRH Groupe, les NAO salariales s'enlisent. La CGT FAPT a demandé une suspension de séance et exigé de la direction qu'elle revienne avec un nouveau mandat pour des augmentations collectives. La direction est revenue avec une autre structure d'augmentation collective par niveau de salaire (hors bande G).

Ce qui correspond à une augmentation collective de 4% pour les non-cadres de droit privé, 1,59% pour les non-cadres fonctionnaires et 1,9% pour les cadres.

	Augmentation brute annuelle
SGB ≤ 30 k€	1 300 €
30 k€ < SGB ≤ 40 k€	1 200 €
40 k€ < SGB ≤ 50 k€	1 100 €
SGB > 50 k€	1 000 €
Fonctionnaires non-cadres	600 €

Changer la présentation n'a pas changé l'insuffisance des propositions !

La direction refuse de remettre la part individuelle (cadre :1,9% et non cadre :1%) dans la part collective. Jamais depuis qu'il y a des NAO les propositions de la direction ont été aussi inférieures à l'augmentation du coût de la vie estimée à + 12%. **Le compte n'y est pas !**

À cela s'ajoute des budgets spécifiques :

- 0,5% pour les promotions, mobilités et parcours professionnels. C'est largement insuffisant, car il a plus de 18 000 salariés non promus depuis plus de 10 ans. Le compte n'y est pas !
- 0,2% de la masse salariale des femmes pour les mesures de rattrapage salarial pour les femmes. Le compte n'y est pas !
- 0,2% pour les parcours professionnels des femmes. Insuffisant ! L'expertise CSEC de 2022 chiffre à 5,7% l'écart salarial en défaveur des femmes. Le compte n'y est toujours pas !

Pour la CGT FAPT, une autre redistribution des richesses est nécessaire, C'est **Tous Ensemble**, que nous pouvons gagner

- 10% à minima d'augmentation collective garantie pour tous ;
- La suppression immédiate des inégalités salariales femmes / hommes
- La reconnaissance des plus de 18 000 salariés sans promotions depuis plus de 10 ans.



**Participons nombreux aux initiatives sur sites
dès le 28 février et
aux grandes journées d'actions interprofessionnelles
à partir du 7 mars
pour gagner nos augmentations de salaires
et le retrait de la réforme des retraites !**



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D

Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

